

Oui ... non ... peut-être ...

Oui ou non, entre les deux le coeur de beaucoup de citoyens balance. Evidemment! Cela n'est-il pas bizarre de demander aux citoyens de se prononcer sur un texte illisible, incompréhensible pour le commun des mortels. Si on demandait: «Êtes-vous pour ou contre l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne?» la réponse serait aisée. Mais là...! En France on a cru pour certaines raisons que la Constitution était trop libérale, en Hollande on l'a trouvée trop peu libérale pour des raisons différentes!

Une de mes connaissances au surnom gentiment simiesque (sans donner son nom, je rends à César ...) a émis l'opinion suivante: il faudrait non seulement comptabiliser les oui et les non à la suite du référendum, mais également les bulletins blancs, ou ajouter sur les bulletins de vote en plus du «oui» ou du «non», une case «sans opinion». Ce serait bien pratique

pour tous ceux qui, ne sachant pas vraiment pour quoi ils votent, pourraient s'en tirer avec une réponse adaptée à leur sentiment.

Bien sûr, les bulletins blancs étant considérés négatifs, ces non-là seraient alors, peut-on en douter, largement majoritaires. Mais cela permettrait à chacun de voter en conscience. Si, selon le mode actuel, on remet un bulletin blanc, on peut avoir le sentiment de ne pas avoir fait son devoir de citoyen.

Evidemment, une telle possibilité est maintenant exclue et un autre référendum ne se fera pas au Grand-Duché avant bien longtemps. Car pour l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne, on ne nous demandera pas notre avis comme on ne nous a jamais demandé notre avis pour les adhésions passées, surtout les plus récentes. Et cela est bien regrettable.

Charles Munchen